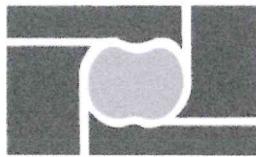


Département des Côtes d'Armor
Canton de Lamballe
Commune de POMMERET



ARRETE MUNICIPAL N° 61/2025

Le Maire de la Commune de POMMERET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 à L2213-5

VU le Code de la Route, notamment ses articles R9-1, R10, R37-1 et R225

CONSIDERANT que des travaux de génie civil doivent être réalisés par ICT GROUP SAS de DARDILLY sur le territoire de la commune de POMMERET, au sis de la rue Pasteur à partir du 30 octobre 2025.

ARRÊTÉ

Article 1 : Pour des raisons de sécurité et afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation sera alternée par feux tricolores au droit du chantier à partir du

VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 ET PENDANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX

ARTICLE 2 : Les prescriptions ci-dessus ne sont pas applicables aux véhicules de secours, d'incendie et de police.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant les dispositions arrêtées à l'article 1, ainsi que la protection du chantier, seront mises en place par les employés de ICT GROUP SAS.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie, consignée au registre des arrêtés et adressée pour information et exécution à :

- ❖ Mr le Commandant de la Gendarmerie de LAMBALLE
- ❖ Mr le Commandant des Pompiers du Perray
- ❖ Mr le Policier Municipal
- ❖ Mr Le Directeur de ICT GROUP SAS

Fait à POMMERET, le mardi 28 octobre 2025

Le Maire,
Serge GUINARD

Arrêté rendu exécutoire
Par son affichage en date du 29/10/2025

